



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction de la Coordination
des Politiques Interministérielles

Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement

Réf.:DCPI-BICPE-FVB

ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande présentée par
la société "Énergie Saulzoir" en vue d'obtenir
l'autorisation d'exploiter le parc éolien dit «les
Saules» composé de 5 aérogénérateurs et 3 postes de
livraison à SAULZOIR

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L214-3, L123-3 à L123-18, L181-10, L512-1, R123-3 à R123-27 et R181-36 à R181-38 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2019 portant délégation de signature à Monsieur Benoît READY, directeur de la coordination des politiques interministérielles à la préfecture du Nord, ainsi qu'à l'ensemble des personnes placées sous son autorité ;

Vu la demande présentée le 26 avril 2018 et successivement complétée les 28 juin 2018, 15 mai 2019 et 3 juin 2019 par la société Energie Saulzoir dont le siège social est situé 32-36 rue de Bellevue 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter le parc éolien "les Saules" composé de 5 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de SAULZOIR ;

Vu les études d'impact et de dangers et les pièces du dossier produit à l'appui de cette demande;

Vu le rapport en date du 18 juillet 2019 de l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement portant avis sur l'aspect complet et régulier du dossier de demande d'autorisation d'exploiter susvisé ;

Vu l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France en date du 1er août 2019 ;

Vu l'avis des opérateurs radars et de VOR en date du 7 mai 2018 ;

Vu l'avis du service départemental d'incendie et de secours en date du 15 mai 2018 ;

Vu l'avis de l'architecte des Bâtiments de France en date du 8 juin 2018 ;

Vu l'avis du Ministre des Armées en date du 18 juin 2018 référencé 2132/ARM/DSAÉ/DIRCAM/NP ;

Vu l'avis de la direction départementale des territoires et de la mer en date du 20 juin 2018 ;

Vu l'avis réputé conforme du Ministre chargé de l'aviation civile ;

Vu la décision en date du 5 août 2019 du président du tribunal administratif de Lille désignant, en qualité de commissaire-enquêteur, Monsieur COUVOYON Jean-Louis, ingénieur en chef territorial, directeur des services techniques à la retraite;

Considérant que les conditions pour la tenue d'une enquête publique sont réunies ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture du Nord ;

ARRETE

CHAPITRE 1 : OBJET DE L'ENQUÊTE

Article 1.1. - La demande présentée par la société Energie Saulzoir - siège social : 32-36 rue de Bellevue 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter le parc éolien "les Saules" composé de 5 aérogénérateurs et 3 postes de livraison à SAULZOIR comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2980-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.

sera soumise à l'enquête publique prévue par les dispositions du Code de l'environnement.

Procédure intégrée à la présente demande :

- l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne pour les éoliennes terrestres.

CHAPITRE 2 : DUREE DE L'ENQUETE

Il sera procédé à l'enquête publique visée au Chapitre 1 pendant 32 jours consécutifs, **du lundi 30 septembre 2019 au jeudi 31 octobre 2019 inclus** en mairie de SAULZOIR.

CHAPITRE 3 : MESURES DE PUBLICITE

Article 3.1 – Accès au dossier

Un exemplaire du dossier contenant notamment l'étude d'impact et de dangers, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse qui lui aura été apportée par l'exploitant, l'avis de la direction départementale des territoires et de la mer, l'avis de la Ministre des Armées et ceux de l'architecte des

Bâtiments de France, du service départemental d'incendie et de secours et des opérateurs radars et de VOR, sera déposé pendant toute la durée de l'enquête publique, au siège de l'enquête, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de la mairie.

La mairie de SAULZOIR sera ouverte aux jours et heures de permanence précisés à l'article 4.1 du présent arrêté ainsi qu'aux horaires habituels précisés ci-dessous :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 16h à 18h ;
- le samedi de 9h à 12h.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord : (<http://nord.gouv.fr/icpe>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Toute personne peut par ailleurs, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Nord, dès la publication du présent arrêté.

Enfin, des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Vincent SORDEL, chef de projets pour WPD au 01 84 86 05 29 ou à l'adresse suivante colien.saulces@wpd.fr.

Article 3.2 – Avis au public

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, un avis au public, établi aux frais du demandeur, sera affiché en mairies, par les soins des maires, dans les communes de ARTRES, AVESNES-LE-SEC, BERMERAIN, CAPELLE, DOUCHY-LES-MINES, ESCARMAIN, FAMARS, HASPRES, HAULCHIN, HAUSSY, LIEU-SAINT-AMAND, MAING, MONCHAUX-SUR-ECAILLON, MONTRÉCOURT, NOYELLES-SUR-SELLE, QUÉRÉNAING, SAINT-AUBERT, SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS, SAULZOIR, SEPMERIES, SOLESMES, SOMMAING-SUR-ECAILLON, THIAN, VENDEGIES-SUR-ECAILLON, VERCHAIN-MAUGRÉ, VERTAIN, VILLERS-EN-CAUCHIES dans le département du Nord (59) dont une partie du territoire est située à moins de 6 kilomètres des limites de l'exploitation envisagée.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires des communes précitées.

En outre, l'avis sera affiché sur des panneaux par le demandeur sur chacune des voies d'accès aux terrains, objet de la demande d'exploitation ou, s'il y a lieu, des voies publiques.

Par ailleurs, l'enquête sera annoncée quinze jours avant son ouverture et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci, par les soins du préfet du département du Nord, et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département.

CHAPITRE 4 : DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Article 4.1. - Monsieur COUVOYON Jean-Louis, ingénieur en chef territorial, directeur des services techniques à la retraite, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de SAULZOIR, au lieu de consultation du dossier en support papier les jours et horaires suivants :

- Lundi 30 septembre 2019 de 9h à 12h;
- Vendredi 4 octobre 2019 de 9h à 12h;
- Mercredi 9 octobre 2019 de 14h à 17h;
- Samedi 19 octobre 2019 de 9h à 12h;
- Jeudi 24 octobre 2019 de 14h à 17h;
- Jeudi 31 octobre 2019 de 14h à 17h.

Article 4.2. - Les observations et/ou propositions écrites ou orales seront consignées dans le registre ouvert en mairie de SAULZOIR.

Des observations peuvent également être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.
- de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences,
- par voie postale : à la préfecture du Nord – Bureau des ICPE – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX, ou en mairie de SAULZOIR : 13, rue Victor-Hugo (59227) – à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Les observations et/ou propositions du public sont inscrites au registre d'enquête tenu à disposition et consultable en mairie de SAULZOIR. Celles adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête sus-mentionné. Les observations et/ou propositions reçues par messagerie électronique sont consultables sur le site internet : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2019>.

Le commissaire enquêteur peut décider de la prolongation de l'enquête, qui doit alors être notifiée au préfet au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête et portée à la connaissance du public au plus tard à la date initiale de fin d'enquête.

CHAPITRE 5 : CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

Après clôture de l'enquête le 31 octobre 2019, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans le procès verbal, en l'invitant à produire dans un délai maximum de 15 jours, ses observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur enverra au préfet le dossier de l'enquête comprenant le registre accompagné des observations et/ou proposition du public ainsi que son rapport et ses conclusions motivées au sous-préfet de CAMBRAI. Ce délai pourra être reporté sur la demande argumentée du commissaire enquêteur et après avis de l'exploitant. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord, à la préfecture du Nord ainsi que dans la mairie soumise à enquête publique pendant une durée d'un an après la publication de l'arrêté d'autorisation ou de refus d'exploitation.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation.

Les conseils municipaux de ARTRES, AVESNES-LE-SEC, BERMERAIN, CAPELLE, DOUCHY-LES-MINES, ESCARMAIN, FAMARS, HASPRES, HAULCHIN, HAUSSY, LIEU-SAINT-AMAND, MAING, MONCHAUX-SUR-ECAILLON, MONTRÉCOURT, NOYELLES-SUR-SELLE, QUÉRÉNAING, SAINT-AUBERT, SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS, SAULZOIR, SEPMERIES, SOLESMES, SOMMAING-SUR-ECAILLON, THiant, VENDEGIES-SUR-ECAILLON, VERCHAIN-MAUGRÉ, VERTAIN, VILLERS-EN-CAUCHIES dans le département du Nord (59) pourront formuler leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Ces avis ne pourront toutefois être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

CHAPITRE 6 : NOTIFICATIONS

La secrétaire générale de la préfecture du Nord et Monsieur le Sous-Préfet de CAMBRAI sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée aux :

- Sous-préfets d'AVESNES-SUR-HELPE et de VALENCIENNES ;

- Maires de ARTRES, AVESNES-LE-SEC, BERMERAIN, CAPELLE, DOUCHY-LES-MINES, ESCARMAIN, FAMARS, HASPRES, HAULCHIN, HAUSSY, LIEU-SAINT-AMAND, MAING, MONCHAUX-SUR-ECAILLON, MONTRÉCOURT, NOYELLES-SUR-SELLE, QUÉRÉNAING, SAINT-AUBERT, SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS, SAULZOIR, SEPMERIES, SOLESMES,

SOMMAING-SUR-ECAILLON, THIAN, VENDEGIES-SUR-ECAILLON, VERCHAIN-MAUGRÉ, VERTAIN, VILLERS-EN-CAUCHIES dans le département du Nord (59);

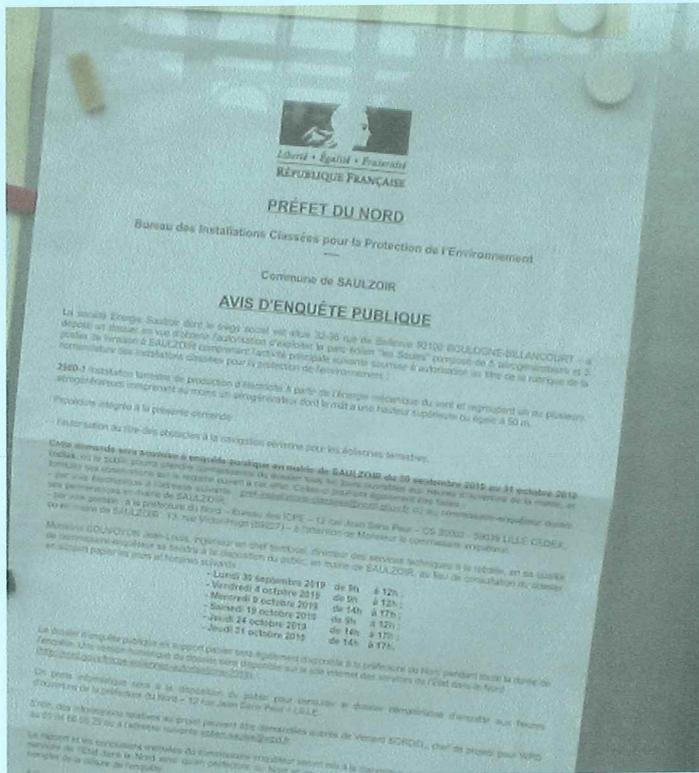
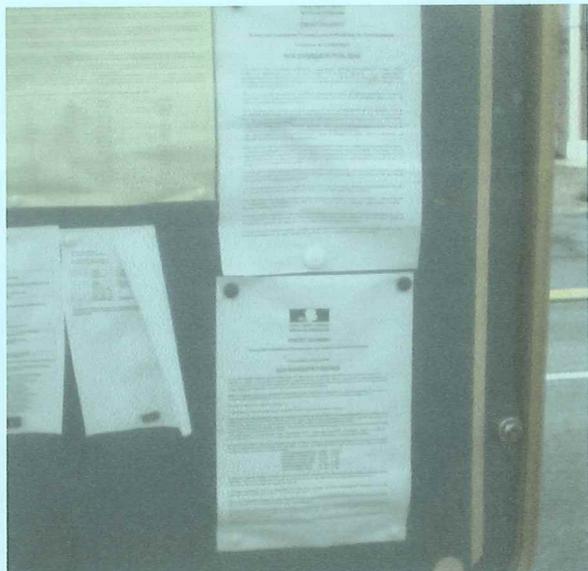
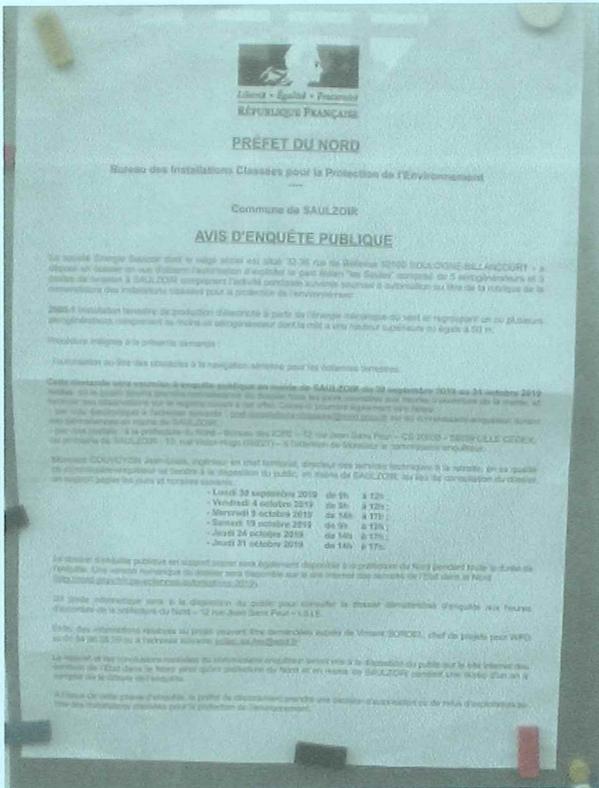
- Commissaire-enquêteur ;

- Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Fait à Lille, le 20 AOUT 2019

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur


Benoît READY



Avis de décès



Souvenez-vous de

Monsieur Jean DEVRIENDT
veuf de Madame Paulette BAILLEUL

Chef de chantier retraité TP
Médaille d'Or du travail
Médaille d'Or donneur de sang
Membre de l'UNC Bray-Dunes, des cyclos,
des aînés à Grande-Synthe

qui s'est endormi à Zuydcoote, le lundi 30 septembre 2019,
dans sa 85e année, entouré de l'affection des siens.

Un dernier hommage peut lui être rendu aux salons funéraires
des Pompes Funèbres Derebreu, 137, rue de Lille à Bailleul
(visites de 9 heures à 19 heures).

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 4 octobre 2019,
à 15 heures, en l'église Saint-Martin de Boeschepe, suivie de
l'inhumation au cimetière dudit lieu, dans le caveau de famille.

Réunion à l'église à 14 h 45.
L'offrande tiendra lieu de condoléances.

De la part de :

Régine et Guy VANENGELANDT-DEVRIENDT, ses enfants
Ses petits-enfants,
Ginette SHAPPLER, son amie
Et toute la famille.

Ni plaques, ni fleurs artificielles, s'il vous plaît.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Vos condoléances sur www.andre-derebreu.fr

Pompes Funèbres André DEREBREU
137, rue de Lille - 59270 BAILLEUL
5, rue du Mortier - 59181 STEENWERCK 03.28.48.76.18

1479609500

Remerciements



Vos prières, un geste, une pensée, des paroles réconfortantes,
des fleurs, une présence, tant de témoignages de sympathie
nous ont apporté réconfort et consolation en cette douloureuse
circonstance, lors du décès de

Monsieur Gontrand LOMBART

Chantal LOMBART-DETAVERNIER, son épouse
Guillaume LOMBART et Lucie HUZEEI,
Thomas LOMBART et Aline DELESTRÉ,
ses enfants
Et toute la famille,

vous adressent leurs sincères remerciements.

Pompes Funèbres André DEREBREU
137, rue de Lille - 59270 BAILLEUL
5, rue du Mortier - 59181 STEENWERCK 03.28.48.76.18

1479234200

POUR JARDINER EN TOUTE SÉRÉNITÉ!

Retrouvez dans ce livre tous nos conseils, nos astuces
et nos informations pratiques pour jardiner bio et naturel.

En ce moment chez votre libraire
sur www.editions.lavoixdunord.fr

1479234200

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

Enquêtes publiques et concertations



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de SAULZOR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société Energis Saulzor dont le siège social est situé 22-30 rue de Bellevue 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter le parc éolien "Les Saules" composé de 5 aérogénérateurs et 3 postes de livraison à SAULZOR comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre de la rubrique de 2380 : Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.

Procédure intégrée à la présente demande :

- l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne pour les éoliennes terrestres.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de SAULZOR du 30 septembre 2019 au 31 octobre 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pre-installations-classes@nord.gouv.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie de SAULZOR,

- par voie postale : à la préfecture du Nord - Bureau des ICPE - 12 rue Jean Sans Peur - CS 20093 - 59039 LILLE CEDEX, ou en mairie de SAULZOR : 13, rue Victor-Hugo (59227) - à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Monsieur COUVROYON Jean-Louis, ingénieur en chef territorial, directeur des services techniques à la retraite, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de SAULZOR, au lieu de consultation du dossier en support papier les jours et horaires suivants :

- Lundi 30 septembre 2019 de 9h à 12h ;
- Vendredi 4 octobre 2019 de 9h à 12h ;
- Mercredi 9 octobre 2019 de 14h à 17h ;
- Samedi 19 octobre 2019 de 9h à 12h ;
- Jeudi 24 octobre 2019 de 14h à 17h ;
- Jeudi 31 octobre 2019 de 14h à 17h.

Le dossier d'enquête publique en support papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-ecoliennes-autorisations-2019>).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE. Enfin, des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Vincent SORDEL, chef de projets pour WPD au 01 84 66 05 29 ou à l'adresse suivante ecolien.saules@wpd.fr

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de SAULZOR pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

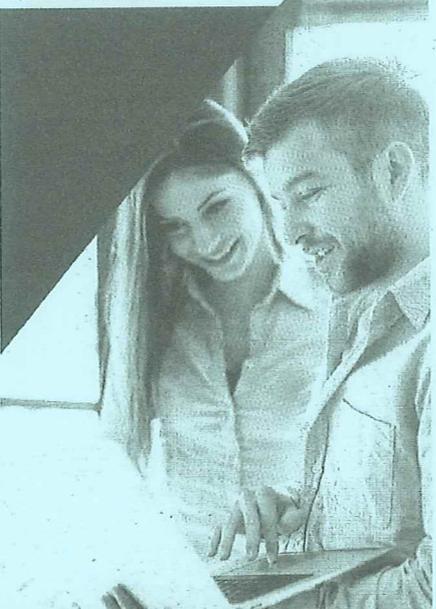
1476046800

**ENTREPRISES,
PUBLIEZ VOTRE ANNONCE
LÉGALE SOUS 48H
DANS UN SUPPORT HABILITÉ.**

Publication du lundi au samedi



Habillé département 59-62
Habillé département 69-62



SÉCURITÉ

Nous vous garantissons le respect
de vos obligations légales.

SUR-MESURE

Nous nous adaptons à votre besoin de diffusion,
locale ou régionale, selon vos objectifs.

SIMPLICITÉ

Envoyez vos demandes d'insertion :
- par mail : annonces@lavoixdunordpublicite.fr
- par fax : 0 820 00 62 59
Réception des éléments: J-3 avant 12h

LAVOIX éditions

**LE JOURNAL
Original
DE VOTRE
NAISSANCE**

34€⁵⁰

**PLONGEZ DANS LE JOURNAL
AUTHENTIQUE DE VOTRE
ANNIVERSAIRE DE 1880 À NOS
JOURS!**

Le journal sera livré avec sa pochette
cadeau, il s'agira de La Voix du
Nord ou d'un autre titre de presse
française.

**LE LIVRE
Anniversaire
LES ANNÉES-MÉMOIRE**

30€

**REVIVEZ LES PRINCIPAUX
ÉVÉNEMENTS DE VOTRE ANNÉE
DE NAISSANCE!**

Livre album disponible de 1919 à 1969.

**PARIS DE 1900
DÉPARTS
AU DELÀ DE 100
KILOMÈTRES**

POUR COMMANDER :
www.editions.lavoixdunord.fr

LE CARNET

Avis de décès

Marie-Thérèse DECLERCQ, son épouse

Samuel et Virginie DECLERCQ-POMME et leurs enfants,
Lydie DECLERCQ et son fils,
ses enfants et petits-enfants
Catherine VANDERHEEREN et sa famille,
Pascale VANDERHEEREN et sa famille,
Roger et Corine VANDERHEEREN - DIGUET et leur famille,
Patrice VANDERHEEREN,
ses beaux-enfants
Jean et Jacqueline DECLERCQ-LEFEBVRE et leur famille,
son frère et sa belle-sœur
Toute la Famille,
Juliette PLUQUET et ses Voisines,
Docteur Véronique DOUAY, son médecin traitant
Docteur Pierre TOUMOULIN et tout le personnel soignant de
l'hôpital Victor PROVO à Roubaix,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Gérard DECLERCQ

survenu à Roubaix, le 12 septembre 2019, à l'âge de 75 ans.

La célébration de ses funérailles aura lieu le samedi 14 septembre 2019, à 11 heures, en l'Eglise Saint-Cornille, Paroisse de la Bonne Nouvelle, à Hem.

L'offrande en fin de cérémonie tiendra lieu de condoléances. Selon sa volonté, son corps sera conduit au Crématorium, rue de Leers, à Wattrelos, pour y être incinéré.

Dans l'attente de ses funérailles, il repose à la chambre funéraire, 6 rue du Docteur Coubron à Hem. Ouverte de 9 heures à 19 heures.

PFTOP-BEGHIN - 161, rue Gaston-Baratte VILLENEUVE-D'ASCQ
5, place Carnot LANNOY - 6, rue du docteur Coubron HEM

1478139100

Remerciements

Journée mondiale du legs

A cette occasion, l'Institut Pasteur de Lille rend hommage à toutes celles et ceux qui, par leurs dons, legs, donations et assurances-vie, ont contribué à faire avancer la recherche.

Institut Pasteur de Lille
donlegs@pasteur-lille.fr - 03 20 87 73 54
www.pasteur-lille.fr

1477042500



Une pensée, une présence, un mot de réconfort, des fleurs, témoignés lors du décès de

Marcel POULAIN

ont adouci notre peine.

Sensibles à votre délicatesse, nous vous exprimons nos très sincères remerciements et notre profonde reconnaissance. De la part de toute la famille.

PFTOP-BEGHIN - 161, rue Gaston-Baratte VILLENEUVE-D'ASCQ
5, place Carnot LANNOY - 6, rue du docteur Coubron HEM

1477811000

POUR JARDINER EN TOUTE SÉRÉNITÉ !

Retrouvez dans ce livre tous nos conseils, nos astuces et nos informations pratiques pour jardiner bio et naturel.

En ce moment chez votre libraire
sur www.editions.lavoixdunord.fr

LAVOIX ÉDITIONS

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

Enquêtes publiques et concertations

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY
ARTOIS LYS ROMANE

MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE DE MONT BERNANCHON
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que par arrêté, le Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du PLU de la commune de Mont Bernanchon.

L'ENQUETE PUBLIQUE AURA LIEU DU 01 octobre 2019 AU 18 octobre 2019 INCLUS soit une durée de 18 jours. Elle se déroulera :

• En mairie de Mont Bernanchon - 459 rue de la Place-52350 Mont Bernanchon - Les jours ouvrés et aux heures d'ouverture habituelles : du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et un samedi sur deux de 9h00 à 12h00.

• À la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante : Antenne de Noeux-les-Mines - 138 bis rue Léon Blum, 62250 Noeux-les-Mines, les jours ouvrés et aux heures d'ouverture des services communautaires : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

Monsieur Didier Morel est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites :

• En mairie de Mont Bernanchon - 459 rue de la Place-62250

- le mardi 01 octobre de 14h30 à 17h00,

- le mercredi 09 octobre de 9h30 à 12h00,

- le vendredi 18 octobre de 14h30 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier au siège de la Communauté d'agglomération - 100 avenue de Londres, BP 548, 62411 BETHUNE - du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le public pourra en outre consulter le dossier et présenter ses observations ou propositions sur des registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur :

• À la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante : Antenne de Noeux-les-Mines - 138 bis rue Léon Blum, 62250 Noeux-les-Mines, les jours ouvrés et aux heures d'ouverture des services communautaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

• En mairie de Mont Bernanchon - 459 rue de la Place, 62250 Mont Bernanchon - les jours ouvrés et aux heures d'ouverture habituelles : du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et un samedi sur deux de 9h00 à 12h00.

Le public pourra également consulter le dossier sur le site internet de la Communauté d'Agglomération : www.bethunebruay.fr et adresser ses observations ou propositions par voie électronique jusqu'au 18 octobre 2019 à 17h00 à l'adresse suivante : enquete.pub@montbernanchon@bethunebruay.fr.

Afin de permettre à tous d'accéder aux données dématérialisées, un poste informatique sera mis à disposition du public à l'antenne de Noeux-les-Mines (138 bis rue Léon Blum, 62250 NOEUX-LES-MINES) de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys-Romane, les jours ouvrés et aux heures d'ouverture habituelles des services communautaires mentionnées ci-dessus.

Le dossier d'enquête publique, en version papier et version dématérialisée, comportera les avis reçus des personnes publiques associées. Le dossier de modification du plan local d'urbanisme n'est pas soumis à évaluation environnementale stratégique.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur aura un mois pour rendre son avis et ses conclusions motivées qui pourront ensuite être consultés, pendant un an sur le site internet www.bethunebruay.fr, en mairie et à l'antenne de la Communauté d'agglomération à Noeux-les-Mines.

A l'issue de l'enquête publique, la modification du PLU de la commune de Mont Bernanchon sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys-Romane.

Des informations complémentaires peuvent être demandées à la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane - Direction Urbanisme et Mobilités - Service Planification - tél : 03.21.54.78.00.

Le Conseiller Délégué, Pascal BAROIS

1477621700

LAVOIX éditions

LE JOURNAL Original DE VOTRE NAISSANCE

LE LIVRE Anniversaire LES ANNEES-MEMOIRE

34€

30€

PLONGEZ DANS LE JOURNAL AUTHENTIQUE DE VOTRE ANNIVERSAIRE DE 1960 À NOS JOURS!

REVIVEZ LES PRINCIPAUX EVENEMENTS DE VOTRE ANNÉE DE NAISSANCE!

Livre album disponible de 1919 à 1969.

POUR COMMANDER : www.editions.lavoixdunord.fr

PACK 1 10€ LES 3 HORS-SÉRIES au lieu de 16,50€

FRAIS DE PORT OFFERTS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU NORD
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Commune de SAULZOR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société Energie Saulzor dont le siège social est situé 32-36 rue de Bellevue 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter le parc éolien "Les Saules" composé de 5 aérogénérateurs et 2 postes de livraison à SAULZOR comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : 2950-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont la mité a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.

Procédure intégrée à la présente demande :

- l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne pour les éoliennes terrestres. Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de SAULZOR du 30 septembre 2019 au 21 octobre 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :
- par voie électronique à l'adresse suivante : prei-installations-classées@nord.gouv.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie de SAULZOR,
- par voie postale : à la préfecture du Nord - Bureau des ICPE - 12 rue Jean Sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX, ou en mairie de SAULZOR : 13, rue Victor-Hugo (59227) - à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Monsieur COUVYON Jean-Louis, ingénieur en chef territorial, directeur des services techniques à la retraite, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de SAULZOR, au lieu de consultation du dossier en support papier les jours et horaires suivants :

- Lundi 30 septembre 2019 de 9h à 12h ;
- Vendredi 4 octobre 2019 de 9h à 12h ;
- Mercredi 9 octobre 2019 de 14h à 17h ;
- Samedi 19 octobre 2019 de 9h à 12h ;
- Jeudi 24 octobre 2019 de 14h à 17h ;
- Jeudi 31 octobre 2019 de 14h à 17h.

Le dossier d'enquête publique en support papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/ope-solennes-autorisations-2019>).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE. Enfin, des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Vincent SORDEL, chef de projets pour WPD au 01 84 06 05 29 ou à l'adresse suivante soien.sau@wpd.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de SAULZOR pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

1478046400

OFFRE SPÉCIALE PATRIMOINE LAVOIX éditions

DES HAUTS-DE-FRANCE

En exclusivité sur www.editions.lavoixdunord.fr

NOS ÉGLISES ET NOS ABBAYES
+ LES TRÉSORS DU PATRIMOINE
+ NOS BEFFROIS

PACK 1 10€ LES 3 HORS-SÉRIES au lieu de 16,50€

FRAIS DE PORT OFFERTS

Enquêtes publiques et concertations



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de SAULZOR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société **Energie Sautzior** dont le siège social est situé 32-36 rue de Bellevue 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter le parc éolien "Les Saules" composé de 5 aérogénérateurs et 3 postes de livraison à SAULZOR comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : 2903 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.

Procédure intégrée à la présente demande :
- Autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne pour les éoliennes terrestres. Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de SAULZOR du 30 septembre 2019 au 31 octobre 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :
- par voie électronique à l'adresse suivante : pre-instalclassées@nord.gouv.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie de SAULZOR,
- par voie postale : à la préfecture du Nord - Bureau des ICPE - 12 rue Jean Sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX, ou en mairie de SAULZOR : 13, rue Victor-Hugo (59227) - à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Monsieur **COUVYON Jean-Louis**, ingénieur en chef territorial, directeur des services techniques à la retraite, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de SAULZOR, au lieu de consultation du dossier en support papier les jours et horaires suivants :

- Lundi 30 septembre 2019 de 9h à 12h ;
- Vendredi 4 octobre 2019 de 9h à 12h ;
- Mercredi 9 octobre 2019 de 14h à 17h ;
- Samedi 19 octobre 2019 de 9h à 12h ;
- Jeudi 24 octobre 2019 de 14h à 17h ;
- Jeudi 31 octobre 2019 de 14h à 17h.

Le dossier d'enquête publique en support papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/epce-saules-sautzior-2019>).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE. Enfin, des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Vincent SORDEL, chef de projets pour WPD au 01 64 66 05 29 ou à l'adresse suivante ecolien.sautzior@wpd.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de SAULZOR pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

1479046400

ANNONCES MARCHES PUBLICS

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.25 euros - Pas-de-Calais 5.25 euros.

Marchés publics de fournitures et services

Procédures adaptées de + 90 000 euros

COMMUNE DE LEERS (CCAS)
AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Commune DE LEERS (CCAS) - Hôtel de Ville - 25 rue de Lys - BP 11 - 59115 LEERS.
Correspondant : Monsieur le Président, Jean-Philippe ANDRIES.
Réglementation en vigueur : le Code de la Commune Publique.
Il s'agit ici d'un groupement de communes entre la Ville et le CCAS. La résidence des Oustres Vents et l'ÉHPAD "La Résidence des Cygnes".

Le CCAS a été désigné coordonnateur du groupement.
Une fois le choix des titulaires effectué par le Président du CCAS, le groupement s'estéteint pour faire place à des marchés publics distincts : Ville, CCAS, FLPA ou ÉHPAD.
Objet de la procédure : Location (et prestations associées) de tenues professionnelles et linges des résidents (uniquement l'ÉHPAD).

Procédure : adaptée ouverte.
Technique d'achat utilisée : Accords-Cadres avec des Bons de Commande.
Durée de chaque accord-cadre : initiale d'un an, avec possibilité de reconduction expresse, d'un an chacune, et ce trois fois au maximum. Les dates de début des prestations sont différentes selon le marché public et précisées dans le Règlement de la Consultation (RC).

Abonnement :
- Lot 1 : Tenues professionnelles des agents : Du Pôle Nutrition Juniors, du Pôle Nutrition Seniors et du "FLPA" ;
- Lot 2 : Tenues professionnelles des agents et linges plats des résidents de l'ÉHPAD.
Pour la description des prestations relatives à chaque lot, veuillez-vous reporter au Cahier des Charges Techniques Particuliers (CCTP).
Le montant maximum total (pour les deux lots et quatre années) du marché est de 122 200 € HT.

Critères d'attribution : pour chaque lot, il s'agit de l'offre économiquement la plus avantageuse (le meilleur rapport qualité-prix) appréciée en fonction des critères énoncés dans le RC.

Retrait du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) : DCE téléchargeable gratuitement sur la plateforme, à l'adresse :

<https://marchespublics596280.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome&gofo=>

Il convient de renseigner "LEERS" au niveau de l'onglet "consultations en cours".
En cas de problème technique lors du téléchargement du DCE et du dépôt des plis obligatoirement électroniques (hors échantillons), veuillez appeler l'assistance au 08 20 27 77 43. Les échantillons et éventuelles copies de sauvegardes (en plus des plis électroniques) seront à adressés au Pôle Achats de la Commune.

Coordonnées du Pôle Achats : Mme DEKRIEVE - téléphone : 03 66 19 00 16.
L'Hôtel de Ville est fermé la nuit.

Date et heure limites de réception des plis électroniques : le mardi 08 octobre 2019 à 12h00.
Date d'envoi à la publication : le mardi 10 septembre 2019.

1477909000

Marchés publics de travaux

Procédures adaptées de + 90 000 euros

Mairie de DIMONT

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1) Maître d'ouvrage : Mairie de Dimont, adresse : 1, le Village 59216 Dimont
Tél : 03 27 61 61 52 - Mail : mairie.dimont@wanadoo.fr
Objet du marché : SALLE POLYVALENTE, REFLECTION DES TOITURES TERRASSES DES RESERVES, SANITAIRES ET CUISINES, ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE BARDAGE Lino où l'on peut retirer le dossier :
Sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>
Procédure : procédure adaptée
Forme du marché : prestation divisée en lots : non
Lot : aménagement
Remise des offres : 11 octobre 2019 à 11h30 au plus tard
Date d'envoi de l'avis à la publication : 10/09/2019

1477955100

VENTES ET ADJUDICATIONS JUDICIAIRES

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.25 euros - Pas-de-Calais 5.25 euros.

AARPI KERAS AVOCATS
LA MAITRISE DU RISQUE
99, rue Nationale - 59014 LILLE CEDEX
5, rue de Castiglione - 75001 PARIS

Maître Philippe CHAILLET et Maître Laurent HEYTE
AVOCATS AUX BARREAUX DE LILLE ET DE PARIS
Tél. : 03.20.12.55.04

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Un immeuble à usage d'habitation

sis à LOOS, 749 rue Georges Clémenceau cadastré section AH n° 787 pour 1 a 59 ca.

L'immeuble comprend : rez de chaussée : entrée, WC, salon-salle à manger, cuisine, petit débarras, salle d'eau, petite terrasse, jardin,
1er étage : 2 chambres, salle de bains,
2e étage : palier, 2 chambres.
L'immeuble est inoccupé.
Surface habitable : 127,23 m²
DPE et émission de gaz à effet de serre : non déterminés.
DESCRIPTION DÉTAILLÉE : voir le cahier des conditions de vente.

L'adjudication aura lieu

LE MERCREDI 16 OCTOBRE 2019 à 14 HEURES

à l'audience des ventes du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LILLE, au Palais de Justice de ladite ville, avenue du Peuple Belge à LILLE.
Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avocat inscrit au Barreau de LILLE.

MISE A PRIX : 52 000 €

Visites sur place : vendredi 4 octobre 2019 à 16 heures - mercredi 9 octobre 2019 à 15 heures.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté auprès :
- du Cabinet de Maître Philippe CHAILLET
- du Greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LILLE, au Palais de Justice de ladite ville, 13 avenue du Peuple Belge, sous le n° 19/34
Fait et rédigé par l'avocat soussigné, à LILLE, le 5 septembre 2019
Ph. CHAILLET

147295600



Maître B. PETIAUX D'HAENE
AVOCAT
17, Avenue des Dentellères VALENCIENNES

VENTE PUBLIQUE SUR LICITATION

Par Maître Emmanuel LOEUILLE Mandataire judiciaire demeurant
16, Avenue des Dentellères 59300 VALENCIENNES
Au plus offrant et dernier enchérisseur
Au Tribunal de Grande Instance de VALENCIENNES, à son annexe 64-66, rue du Quésnay.

JEUDI 17 OCTOBRE 2019 à 9 heures 30

Une maison construite sur un terrain de 375 m² située à RAISMES69, rue Henri Duré, cadastré section AR 84.
habitation initialement divisée en une surface commerciale et une surface habitation à fait l'objet de travaux avec création d'une extension à l'arrière de l'immeuble. La surface commerciale a été transformée en surface habitable.

Elle se compose : d'une pièce à vivre, salon, cuisine, salle d'eau, toilettes, un dégagement un palier au 1er étage; deux chambres, une salle de bain, une salle de douche; un second palier, deux chambres au second étage - grenier- cave - une cour à l'arrière couverte en partie par une construction type hangar non fermé et un jardin

MISE A PRIX EST DE 70000 euros

avec faculté de baisse de mise à prix du quart en cas de carence d'enchère puis du tiers en cas de carence d'enchère renouvelée.

LIBRE D'OCCUPATION

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de VALENCIENNES.

La vente aura lieu aux conditions stipulées au cahier des charges qui peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution et au cabinet de Maître B. PETIAUX D'HAENE

La visite aura lieu sur place par Maître WALLART, huissier de Justice à VALENCIENNES les 28/09/2019 et 15/10/2019 à 17 HEURES 30

147717100

POUR JARDINER EN TOUTE SÉRÉNITÉ !

Retrouvez dans ce livre tous nos conseils, nos astuces et nos informations pratiques pour jardiner bio et naturel.

En ce moment chez votre libraire
sur www.editions.lavoixdunord.fr
+ 5,90€ de frais de port

LAVOIX éditions

LAVOIX éditions

LE JOURNAL Original DE VOTRE HAÏSSANCE 34€

LE LIVRE Anniversaire LES ANNÉES-MÉMOIRE 30€

PLONGEZ DANS LE JOURNAL AUTHENTIQUE DE VOTRE ANNIVERSAIRE DE 1880 À NOS JOURS !

REVIVEZ LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE VOTRE ANNÉE DE NAISSANCE !

Le journal sera livré avec sa pochette cadeau, il s'agit de la Voix du Nord ou d'un autre titre de presse française.

POUR COMMANDER : www.editions.lavoixdunord.fr

OFFERTS

OFFRE SPÉCIALE PATRIMOINE DES HAUTS-DE-FRANCE LAVOIX éditions

>> En exclusivité sur www.editions.lavoixdunord.fr <<

NOS ÉGLISES ET NOS ABBAYES

+ **LES TRÉSORS DU PATRIMOINE**

+ **NOS BEFFROIS**

PACK 1 10⁶ LES 3 HORS-SÉRIES au lieu de 16,70€

FRAIS DE PORT OFFERTS

Affichage de l'avis d'enquête

Contrôle des communes

1. **Douchy les Mines** : affichage extérieur sur panneau déroulant
2. **Noyelles sur selle** : affichage extérieur façade mairie,
3. **Haspres** : affichage sur panneau extérieur de la mairie
4. **Saulzoir** : affichage sur panneau extérieur de la mairie
5. **Montrecourt** : affichage sur panneau extérieur de la mairie
6. **Haussy** : affichage sur panneau extérieur de la mairie
7. **Saint Python** : absence d'affichage
8. **Saint Vaast en Cambrésis** : non accessible, travaux routiers en cours
9. **Haulchin** : sur vitrine extérieure de la mairie
10. **Thiant** : sur vitrine extérieure de la mairie
11. **Maing** : sur vitrine extérieure de la mairie
12. **Monchaux sur Ecaillon** : sur vitrine extérieure de la mairie
13. **Saint Martin sur Ecaillon** : sur vitrine extérieure de la mairie
14. **Lieu Saint Amand** : sur vitrine extérieure de la mairie
15. **Avesnes le Sec** : sur façade extérieure de la mairie
16. **Villers en Cauchies** : sur façade extérieure de la mairie
17. **Saint Aubert** : sur façade extérieure de la mairie
18. **Famars** : absence d'affichage
19. **Quérénaing** : à l'intérieur de la mairie (non accessible en cas de fermeture mairie)
20. **Vendegies sur Ecaillon** : sur porte vitrée extérieure de la mairie
21. **Bermerain** : Absence d'affichage
22. **Capelle** : sur vitrine extérieure de la mairie
23. **Escarmain** : sur vitrine extérieure de la mairie
24. **Solesmes** : sur façade extérieure de la mairie
25. **Vertain** : sur porte extérieure de la mairie
26. **Artres** : sur vitrine extérieure de la mairie
27. **Sepmeries** : sur vitrine extérieure de la mairie
28. **Sommaing sur Ecaillon** : sur vitrine extérieure de la mairie
29. **Verchain-Maugré** : sur vitrine extérieure de la mairie

Liste des avis affichés sur des panneaux sur chacune des voies d'accès aux terrains objet de la demande d'exploitation ou s'il y a lieu, des voies publiques

Se reporter au plan d'affichage joint à la présente liste.

Distance parcourue pour le contrôle de l'affichage des 29 mairies.

- **Le 17 septembre 2019 = 128 Km**
- **Le 18 septembre 2019 = 69 Km**
- **Le 19 septembre 2019 = 72 Km**

268 Km